L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, MERCREDI MATIN, 26 SEPTEMBRE.

Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G. Lefebvre, Dimitry & Co, [illegible] — Vente de marchandises [illegible].

Par E. Turpin, à 10 heures et demie, au No [illegible], Vieille Levée — Fromages de Gruyère, vin rouge, pommes, &c.

Le règne des Politiciens.

Le président actuel des Etats-Unis, M. Buchanan, parlant un jour du grand orateur whig Webster, le qualifia ainsi : "C'est un homme d'Etat remarquable mais il n'est pas politicien". Webster, à qui l'on rapporta ce mot, répliqua : "M. Buchanan est un grand politicien mais il encore jamais un homme d'Etat." Il y a en effet entre ces deux types, homme d'Etat et politicien, [illegible] très significative dans les [illegible].

[illegible], à quelque parti qu'il appartienne, [illegible] toujours la politique à un point de vue élevé. Il peut être ambitieux, mais il étudie son ambition sur les intérêts majeurs du pays. Les affaires publiques sont pour lui le but principal du gouvernement. Il tombera en s'élevant sur une grande question de politique [illegible], mais comme homme d'Etat on croirait il survivra même à la chûte de son parti. Ainsi Webster, Clay, Benton, sont restés des individualités remarquables, bien que le parti duquel appartenaient les deux premiers ait disparu et que le second se fût séparé de la démocratie avec laquelle il s'était élevé.

Dans les premiers temps de la république, les hommes d'Etat ont gardé la haute main dans les affaires et les premiers présidents se sont faits tous plus ou moins remarquer par leur aptitude à gouverner. Louis vues sages et patriotiques ont eu une influence directe sur le mouvement des institutions et le progrès du pays : et l'on invoque encore longtemps leur opinion comme une autorité respectée.

Il est loin d'en être ainsi depuis quelques années et la classe des politiciens en arrivant au pouvoir a fait submerger avec les grands principes les partis eux-mêmes et a livré l'administration et le pays à la déplorable influence de coteries sans foi et sans conscience.

Le patriote ambitieux fait de la politique la passion de sa vie, le politicien en fait son métier. Le premier sacrifiera à ses idées et à son ambition son repos, sa santé et sa fortune, le second sacrifiera à son avancement ses amis, son parti, ses devoirs de citoyen et sa conscience. Pour l'un le succès est une affaire d'honneur pour lui et de grandeur pour son pays, pour l'autre le succès n'est qu'une affaire d'argent. Nous avons dit qu'en effet que la politique était pour lui un métier, et le but final de tout métier est l'argent.

On comprend alors ce que doit devenir entre les mains des politiciens le gouvernement d'un pays et ce qu'il adviendra du parti qui leur a servi de marche-pied. Les principes ne sont plus que des moyens de lutte contre les adversaires, la convention du peuple un vain mot, les intérêts du pays un thème à lieux communs. Il ne s'agit plus que de conserver le pouvoir, ou d'en tirer tout le profit possible.

La défaite du parti whig en 1852 semble avoir été le signal de l'avènement au pouvoir de cette classe de politiciens dont nous parlons. Le choix de M. Pierce parmi les candidats démocrates a été l'œuvre d'une coterie composée des plus grands meneurs du parti. Cette coterie a constitué autour du président du une sorte de gouvernement oligarchique, qui s'est arrogé le privilège de distribuer les places, les primes et les pots de vin en échange de l'appui qu'il prêtait à l'administration. M. Buchanan a été se nomination à-la même organisation, et bien qu'il soit d'une valeur incontestablement supérieure à celle de son prédécesseur, il n'a pu que subir l'influence des même intérêts et il a laissé le trésor public exposé au pillage pour satisfaire les appétits gloutons de la horde budgétivore.

Chacun des chefs de cette espèce de conseil secret est devenu dans son Etat ou en section un petit potentat, disposant des grâces fédérales, tout puissant pour la concession de contrats onéreux pour les finances de l'Union mais profitables aux amis du gouvernement. Maîtres du pouvoir grâce à l'organisation fédérale du parti démocrate, les politiciens oligarques ont étendu le système de manière ce qu'ils ne sont d'un faire au lever dudit système d'organisation. Dans l'organisation dans chaque Etat de tous les employés fédéraux du pinacle hiérarchique, manœuvrant sous les ordres d'un collecteur de douanes ou d'un maître de poste qui eux-mêmes reçoivent leurs instructions d'un des oligarques. Chaque membre de cette organisation est soumis, sous peine de renvoi, à l'obéissance passive, à la discipline la plus rigoureuse, et il est forcément transformé en courtier d'élection, obligé de fournir son contingent d'enthousiasme et de donner de la voix dans les processions. En devenant employé fédéral il a aussi complètement aliéné sa liberté que le soldat qui s'enrôle dans l'armée.

A ces moyens puissants d'action l'oligarchie politique qui siège à Washington n'hésite pas à ajouter les fraudes et la corruption. A chaque élection présidentielle, la question menaçante "to be or not to be" se pose devant elle, et il n'y a pas de mesure excessive qu'elle n'ait recours pour éviter une chûte qui serait définitive pour la plupart des gens sans talent et sans valeur personnelle qui la composent.

Cependant quand il s'agit de gouverner des masses comprenant deux millions d'hommes, les calculs les plus ingénieux, les ruses les mieux ourdies échouent quelquefois. C'est ce qui est arrivé cette année. Dans les Etats disciplinés, on s'est ennuyés et la convention de Charleston, ensuite [illegible]. Mais il n'en est pas de même partout. Lorsqu'on a vu que la convention de Charleston contenait une majorité rebelle, il a fallu avoir recours à des moyens énergiques, et on a successivement employé la plateforme, la scission, et finalement la formation d'une convention séparée qui a trouvé deux candidats connus et maniables.

Cela n'a pas suffi encore. Les masses démocratiques, restées insensibles aux cris et aux cajoleries, on a voulu les ramener par la terreur, et on s'est mis à brandir la torche de la désunion dans l'espoir que les populations effrayées se rallieraient sous l'égide protectrice de l'administration. Vain espoir ! Le peuple laisse les politiciens oligarchiques dans leur isolement, et bientôt les épaules se dresseront aux menaces des désunionistes.

Le règne des politiciens n'aura pas eu une longue durée. Ils ont trop abusé des huit années de pouvoir que le pays leur a laissées, et sans être prophète, on peut prédire que ce règne finira avec l'élection de novembre prochain.

Le général Walker.—[illegible] quel le célèbre flibustier aux yeux [illegible] faisait si facilement fusiller les habitants des pays qu'il envahissait, est en propres, n'a pas encore été fusillé lui-même. Ceux des hommes qui l'ont suivi dans sa folle entreprise à Truxillo espèrent même qu'il pourra échapper grâce à la recommandation du capitaine Salmon du navire anglais Icarus. L'exécution de Walker et celle de son lieutenant Rudler était d'abord au 6 août été remise au 14 et devait, à moins de contre-ordre, avoir lieu le lendemain du départ de la goélette Taylor qui vient de rapporter ici une partie des flibustiers.

Invitation du prince de Galles.—L'honorable H. Willard, H. de l'Alabama, et vingt-quatre autres personnes du Sud viennent d'écrire une lettre à lord Lyons, ministre anglais à Washington, pour le prier d'inviter le prince en leur nom à visiter le Sud. Lord Lyons a répondu que le prince fait une visite à Richmond en Virginie, mais que la nécessité de son retour en Angleterre pour le mois prochain ne lui permettra pas d'étendre son voyage plus au Sud.

Compagnie de la navigation et du canal.— On verra par un avis inséré dans nos colonnes, qu'une réunion des actionnaires de cette compagnie est convoquée pour le 15 novembre prochain, à 5 heures P. M., au bureau de la Compagnie No 128, rue du Canal.

L'objet principal de la réunion est de statuer sur le mode de fermer des revenus du Canal, etc.

Jour d'expiation.—Ce jour est le plus solennel des jours saints qui figurent sur le calendrier hébraïque. Il est connu sous le nom de Yom Kippur ou jour d'expiation. Les enfants d'Israël dans tout l'univers doivent observer le jeûne le plus rigoureux pendant vingt-quatre heures qui ont commencé hier soir à 6 heures et finiront ce soir à 6 heures. Nos concitoyens de la religion juive ont trois temples consacrés à leur culte : au rue des Remparts, au autre rue Carondelet, près de Julia et un dans les bâtiments de l'Université.

Sellerie, articles de chasse.—La maison Gubeaux & Geoffre, rue Royale, 123, vient de recevoir un magnifique assortiment d'articles de sellerie, de chasse et de pêche. Les sportsmen y trouveront le choix le plus varié d'objets utiles en, de fantaisie.

Manteaux, Burnous.—La maison Theo Danziger, 228 et 230, rue Royale, donne un grand déballage de manteaux, mantelets et burnous du dernier genre.

[illegible] à rideaux.—On trouve dans le beau magasin de MM. J. D. Dameron & Co, rue du Canal, 194, un assortiment de tapis de tout genre, d'[illegible] toiles cirées et abat-jour.

Dépêches Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles politiques.

Washington, 25 septembre.—Le Président a nommé le capitaine Magruder, chef du bureau d'ordonnance et d'hydrographie, à la place du capitaine Ingraham, détaché pour commander le sloop de guerre Richmond.

Les avis officiels reçus du département d'Etat du Mexique, portent que le général La Mavo devait partir de Vera-Cruz, pour coopérer à l'attaque de Mexico, par les forces libérales.

Le général Miramon a remis en liberté le général Marquez, et lui a donné le commandement de 5,000 hommes.

New-York, 25 septembre.—Le correspondant à Callao, du New-York Times, dit que M. Clayton, ministre des Etats-Unis au Pérou, a invité le commandant des forces navales du Pacifique à se rendre de suite dans les eaux péruviennes avec tous les bâtiments disponibles.

Explosion d'une chaudière à vapeur.

Pittsburg, 24 septembre.—Un fatal accident est arrivé ici hier. Une chaudière à vapeur dans la fabrique de marbres de W. W. Wallace, a fait explosion. Dix à douze hommes ont été tués et plusieurs autres blessés.

Courses de chevaux à New-York.

New-York, 25 sept.—Les courses d'automne sur l'hippodrome de Fashion Course ont commencé aujourd'hui par le prix du Great Sweepstakes de $20,000 en quatre épreuves.

Daniel Boone à qui il était arrivé un accident fâcheux, a été retiré.

Planet a gagné la course remarquable sur Congress.

Temps—Un mille, 1:54 deux milles, 3:46 1/2, trois milles, 5:39 1/2 quatre milles 7:30.

Congress a fait de vains efforts pendant le dernier mille de cette course dont la dernière partie a été accompagnée d'une pluie torrentielle.

Marché de New-York.

New-York, 25 sept.—La clôture du marché au coton a été ferme. Les ventes sont de 3,500 balles à 10 3/4 cts pour le middling Uplands. Les demandes sont actives.

La farine est recherchée avec une hausse de 5 cts. Les ventes se montent à 21,000 barils à $5 05 à $5 15 pour la superfine.

Le blé est haussé de 2 cts.

La fermeture du maïs, dont les ventes ont atteint 54,000 boisseaux à 66 1/2 cts pour le mélangé de l'Ouest, a été calme et ferme.

Porc languissant—quelques ventes à $19 37 1/2 pour le mess.

Les ventes en lard sont de 300 barils à 12 1/4 à 12 3/4 cts la livre.

Le café est resté sans variation malgré la vente de 1,600 sacs à 13 1/4 cts pour le Rio. 750 boucauts de sucre de Cuba ont été enlevés de 6 1/4 à 7 1/8 cts la livre.

Marchés de Cincinnati.

Cincinnati, 25 sept.—La farine a été calme à la clôture à $5 a 5 10.

Les ventes en whisky se montent à 1000 barils à 18 3/4 cts le gallon.

Le porc mess Western est coté de $16 25 à 16 50 la livre.

Le sucre de 8 à 9 1/2 cts la livre.

Il y a eu quelques ventes en café aux prix de 14 3/4 à 15 1/2 cts par livre.

La mélasse se vend 42 et 43 cts le gallon.

Rivières.

Louisville, 26 sept.—L'Ohio à cette date est stationnaire avec 3 pieds 6 pouces d'eau dans le canal à la marque.

Passage de bateaux.—Vicksburg, 25 septembre.—Le Mary E. Keene a passé à 5 h., à Vicksburg à 6 et le Belfort à 11 heures hier soir.

Gardes d'Everett.—Les membres de ce club du Quatrième District sont priés de se réunir à leur salle, encoignure Nayades et Joséphine, ce soir à sept heures et demie, pour recevoir la bannière qui leur sera présentée par les demoiselles du District.

Collège des Jésuites.—La réouverture des classes aura lieu dans cet établissement, lundi prochain, premier octobre.

Le Sud entier est intéressé à connaître ces collèges. Nous reproduisons les lignes suivantes qui sont un témoignage mérité rendu à l'une de nos plus anciennes institutions :

Collège Commercial de la Nouvelle-Orléans.—Un catalogue de ce Collège de la Nouvelle-Orléans a été déposé sur notre bureau. Il démontre que cette institution prospère. Les élèves sont instruits dans les différentes branches des mathématiques, de la tenue des livres, de l'écriture, et des langues modernes, et s'élèvent à 300. [illegible]
(Natchez Free Trader, 14 sept. 1860.)

CHRONIQUE LOCALE.

Elle est de retour.—Mme Decker ou Dougherty, maîtresse de Henry Bowen, et qu'on supposait avoir été assassinée et jetée dans le puits d'une maison de cette Bohémienne et des Marays, a reparu sur ce théâtre [illegible] et a beaucoup désappointé les amateurs [illegible]. Elle était arrivée à Biloxi et l'employait une famille et avait revenu ici par [illegible]. Elle est arrivée lundi, par le steamer Creole, et s'est rendue aussitôt chez Bowen qu'elle semble beaucoup aimer.

[illegible]

Enquête.—M. Sorapuru, député de M. Beach, a tenu enquête hier sur le corps de Benj. Webster, [illegible].

M. Arthur Guérin nous adresse, au sujet de ce suicide, la lettre suivante :

Messieurs les Rédacteurs de l'Abeille.

[illegible]

Arthur Guérin.

Vol.—Hier, à cinq heures du matin, après le départ des watchmen qui étaient allés répondre à l'appel, des individus s'introduisirent dans l'établissement du bijoutier qui vient de s'établir dans la rue Royale No 226. Ils choisirent pour plusieurs milliers de piastres d'objets qu'ils déposèrent dans un panier et se disposaient à enlever, lorsque, avertis par un complice du retour à l'approche d'un passant ou d'un policeman, ils prirent la fuite sans rien emporter.

L'officier Waters trouva la porte ouverte et la referma en attendant le propriétaire. Il n'y avait peut-être pas cinq minutes que les voleurs avaient disparu, quand M. Waters se présenta sur les lieux.

Duel empêché.—Le lieutenant Cabeen ayant appris que MM. Burdard et Gonzales, officiers de police du Deuxième District, avaient l'intention de se battre en duel (ou l'on à deux coups) hier matin, les a fait arrêter et amener devant le recorder Blache. Le magistrat a exigé de chacun d'eux un cautionnement de trois cents piastres pour répondre de leur bonne conduite pendant six mois. Ils l'ont fourni.

Accident.—Hier soir, à 5 h., un ouvrier peintre nommé [illegible], au service de M. Terrell, de la rue Julia, était sur un léger échafaudage dressé de côté d'un magasin [illegible] Julia et Camp, lorsque ce marchand est le bord de la première planche il a fait une chute sur ses pieds et tomba violemment sur le pavé. On l'a transporté immédiatement à l'hôpital de Charité dangereusement blessé.

Noyé.—Hier, dans l'après-midi, un homme du nom de Thomas Hill est tombé accidentellement dans le fleuve, du navire Barnabas Webb, amarré en quai du Premier District, et disparut. Son corps n'a pas encore été retrouvé.

Arrestation de mauvais individus.—Les officiers Phillips et Woods ont arrêté hier matin à 11 heures, dans la rue Fulton, Michael Dorsey accusé de meurtre.

Il paraîtrait qu'il y a environ trois ans Michael Dorsey, qui était employé à bord du steamboat Magnolia, a tué un de ses compagnons de travail à bord de ce bateau à vapeur Anthony Dorin.

Les artistes dans les paroisses.—Nous lisons dans la Nouvelle Ibérie :

Le temps et l'espace nous manque pour passer en revue les différentes pièces jouées par les acteurs du Théâtre d'Orléans sur la scène de la Nouvelle Ibérie :

Nous commencerons donc par la Lanterne Rose, vaudeville en deux actes représenté jeudi dernier, pour la première fois sur notre scène. Mlle Maréchal est trop aimée du public pour que nous puissions nous permettre le moindre petite critique à son sujet, elle a rempli tous ses rôles, c'est-à-dire d'une manière parfaite. Dans le 1er acte, elle a été une charmante petite paysanne, et dans le 2me, elle a été superbe d'ingénuité et de grâces, elle a chanté sa romance avec beaucoup de tact et de goût.

Royal Tambourg a été et sera toujours un triomphe pour elle, c'est un charmant petit génie qui, avec son talent et sa voix, peut prétendre à beaucoup.

Mouvements militaires du Piémont.—On écrit de Turin à la Perseveranza, de Milan, le 8er septembre :

"Le 5e corps d'armée, sous les ordres du général Cialdini, ayant son quartier général à Bologne, a commencé un mouvement de concentration pour se rapprocher de la Cattolica ; Forli, où était établi le quartier général de la 7e division, va devenir le siège principal du commandement général de cette partie de l'armée. Ce corps d'armée a trois parcs de division d'artillerie et des ponts militaires, et il a de plus un parc de réserve.

"Le quartier général du 1er corps d'Alexandrie se transfère à Plaisance.

"Hier soir, le commandant en chef général Fanti y a couché. Les brigades Piémont et Aoste ont reçu l'ordre de se transporter d'Alexandrie à Gênes. Une nouvelle expédition se réunira dans le golfe de Naples aux trois bataillons de tirailleurs qui l'ont précédée, et qui, dans un cas, attendent l'arrivée de ce renfort. Notre gouvernement, l'armée et la population napolitaine et le général Garibaldi sont tous d'accord pour ce mouvement.

"La garde nationale a relevé la ligne dans les postes militaires de Turin."

Préparatifs de Lamoricière.—Nous lisons dans la Patrie :

"On nous écrit de Rome, le 1er septembre, que Mgr. de Mérode, ministre des armes, venait de partir pour Terni, afin de conférer avec le général Lamoricière.

"Ce dernier avait annoncé à ses troupes l'invasion du territoire pontifical pour le mois d'octobre prochain, et prenait, en prévision de cette éventualité, toutes les dispositions nécessaires.

"La place d'Ancône a été fortifiée par lui d'une manière toute nouvelle. Aux défenses qui la protègent du côté de la terre, et qui sont parfaitement entendues, il a ajouté des ouvrages du mer nombreux et établi des batteries de côte blindées, destinées à tenir en échec les navires de guerre qui viendraient pour la bombarder. [illegible]"

Décédé, hier matin, à 4 heures A. M., à l'âge de 7 mois, EUGENIE, fille de Th. [illegible] et de Angèle WOGAN.

Les discours aux conseils-généraux.—Dans le discours devant le conseil-général de Haute Vienne, M. de la Guéronnière a employé le langage suivant sur la question italienne :

"A Rome, nous protégeons le saint-père avec un dévouement et un respect que rien ne peut décourager. A Turin, nous conseillons la modération. A Naples, nous avons tout fait pendant trois ans pour prévenir des catastrophes qui menaçaient d'emporter une dynastie. A ces aspirations d'unité qui éclatent de toutes parts et qui sont bien plus un entraînement fiévreux de l'esprit national qu'une conception réfléchie de l'esprit politique, nous opposons la seule idée rationnelle, celle qui a pour elle l'histoire et l'avenir, l'idée de la fédération.—Une Italie confédérée, libérale et monarchique, telle est la solution que la solution que la France persiste à croire la meilleure, et, sur ce point encore, son sentiment est d'accord avec le vœu de l'Europe."

Le discours de M. de Larochejaquelein au conseil-général des Deux-Sèvres trahit quelque embarras. Il ne peut se défendre d'un certain sentiment hostile à la vue de ce qui se passe en Italie ; mais il redoute la révolution, et pourtant se rassure, parce qu'il ne peut croire que ces perturbations si extraordinaires du droit des gens, ces combinaisons révolutionnaires qui n'ont point d'arrêt et menacent de la guerre universelle, soient plus fortes que les gouvernements si puissants parmi lesquels le nôtre tient une si grande place."

Devant le conseil général de la Haute-Garonne, M. le maréchal Niel a protesté en ces termes contre les traités de 1815 :

"Née d'une coalition contre la France, les traités de 1815 fondaient l'équilibre européen sur l'affaiblissement de notre pays. Mais rien de permanent ne peut être fondé sur l'humiliation d'un grand peuple, quand la décadence n'est pas écrite dans ses mœurs, quand son génie n'est pas éteint, et que son histoire lui reproche chaque jour sa faiblesse.

"Après avoir développé ses forces par le travail et l'industrie, la France, sous un grand règne, renouant la chaîne de son passé et de son avenir, a repris sa légitime influence dans les conseils de l'Europe ; au lieu de chercher les garanties de la paix dans l'impuissance de la France, les peuples de l'Europe doivent les trouver désormais dans son amitié.

"Voilà une modification morale qui, par la force des choses, par la paix plus encore que par la guerre, s'est introduite dans les traités de 1815, et qui laisse quelque inquiétude à l'égoïsme [illegible] encore à la [illegible]."

Les alliances de l'Autriche.—Parmi les bruits dont certaines feuilles ont été si prodigues à propos de l'entrevue de Tœplitz, on a remarqué aussi celui d'une convention séparée qui aurait été conclue entre l'Autriche et la Bavière. Le cabinet de Munich, disait-on, se serait engagé, dans le cas où l'Autriche serait attaquée dans la Vénétie, à fournir un corps auxiliaire.

Dès le premier moment, nous avons pensé que ce bruit était, comme tant d'autres, une fable inventée par des nouvellistes qui se font un métier d'envenimer les relations entre les puissances européennes. Les journaux sérieux d'outre-Rhin semblent être du même avis. D'après le correspondant berlinois de l'Indépendance Belge, on révoque en doute à Berlin l'existence de cette convention austro-bavaroise, attendu qu'elle serait contraire au pacte germanique en raison du caractère anti-prussien d'un pareil traité.

La Boersenhalle, de Hambourg, donne une autre version au sujet de cette convention. Le cabinet de Munich en aurait, il est vrai, fait la proposition à Vienne ; le gouvernement autrichien cependant n'aurait pas agréé cette offre, craignant que la Bavière ne revendiquât plus tard, à titre d'indemnité, la vallée de l'Inn, qu'elle a convoitée déjà à une époque antérieure.

Rien ne prouve qu'il ait été décidé par l'entrevue de Varsovie. On sait que l'empereur Alexandre visitera le 8 septembre la capitale du royaume de Pologne. Quant au voyage du prince-régent de Prusse, la Gazette de Cologne affirme qu'il n'est nullement certain que, pas plus que l'arrivée à Varsovie de l'empereur d'Autriche, annoncée par plusieurs journaux comme une chose définitivement arrêtée. D'ailleurs la prétendue réconciliation entre les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg est loin d'être aussi avancée qu'on a bien voulu le dire. Suivant la Gazette de Cologne, l'Autriche ne médite toujours des intentions de la Russie dans les affaires d'Orient.
(Patrie.)

Démonstrations anti-impériales à Genève.—Le passage à Genève de quelques Français qui se rendaient en Savoie, pour se trouver sur le passage de l'empereur, a donné lieu à des démonstrations hostiles de la part des Suisses. Nous lisons dans une lettre adressée à un journal qui est suit :

"A l'apparition des premiers débarqués, un sifflement aigu s'est entendre, et des cris : "Les valets, les courtisans," furent poussés au milieu d'un tumulte difficile à rendre. Cette scène s'est prolongée pendant au moins un quart d'heure. Au moment où un homme sortait du bateau, portant sur son bras un drapeau français, qu'avait probablement arboré le bateau en arrivant à Thonon.

"Le drapeau était ployé et renfermé dans une enveloppe qui le dérobait aux regards ; la bande, qui était, le voyant, s'est reconnaître. Aussitôt on cri : "Le drapeau ! Le drapeau ! bas le drapeau !" Et la foule, on drapeau sans une partie de la foule, se rue sur le malheureux porteur du drapeau. Celui-ci oscillait, timidité, au milieu d'une cohue, d'un tumulte, d'un bruit étourdissant de cris : "A bas le drapeau ! jetons-le au Rhône ! " et aussi de cris : Respectez le drapeau ! Alors quatre ou cinq gendarmes, le sabre au poing, précédés de M. le commissaire de police, débouchèrent par le quai, fendirent avec peine la mêlée, et, cependant parvenus jusqu'au porteur du drapeau, purent le retraite au commissariat de police, situé en face du débarcadère. Cependant le tumulte et les cris continuaient devant la maison de police. M. le commissaire, de son balcon, adressa à la foule quelques paroles énergiques, en déclarant que les inspirateurs de cette scène étaient provoqué des faits dont les conséquences pourraient être fâcheuses. M. James Fazy, qui se trouvait présent, ajouta quelques mots conciliants, et, au milieu des bravos des uns et des murmures des autres, la foule se dispersa par groupes isolés."

Une seconde lettre, adressée au même journal, ajoute le détail principal l'épisode suivant :

"Parmi les derniers passagers qui sortaient du bateau se trouvait un Français, habitant de Gex ; il rapportait de Thonon un petit drapeau tricolore qu'il avait le voir au plus petite sa redingote. Malheureusement un petit bout de ce drapeau fut aperçu. Aussitôt une foule de forcenés s'est jetée sur lui, l'affortement bousculé et lui a arraché son drapeau. Malgré son énergique résistance, le drapeau a été déchiré et foulé aux pieds.

"Plusieurs autres Français ayant vivement manifesté leur mécontentement de cette étrange réception, l'affaire paraissait devoir s'aggraver ; on voulait jeter à l'eau le porteur du drapeau. Enfin l'intervention tardive de l'autorité mit fin à cette scène déplorable.

"Si les Genevois ont été si malveillants à l'égard des Français, je dois dire, par contre, que les Vaudois se sont montrés bien meilleurs amis à leur égard. Ils avaient allumé des feux de joie à Nyons et sur les montagnes voisines de Morges et de Rolle. Ils annonçaient par là la participation qu'ils voulaient prendre à la fête de Thonon...."

Autriche.—Vienne—On nous écrit de Londres que le cabinet anglais, se fondant sur la lettre de l'empereur Napoléon au comte de Persigny, a formulé les bases d'une politique commune de l'Angleterre et de la France dans les affaires européennes. Ces bases n'ont pas encore été acceptées par l'empereur Napoléon, et elles forment actuellement l'objet des négociations. C'est sans doute pour faciliter ces négociations et pour permettre à la situation de s'éclaircir que les organes du gouvernement français ont pris ce ton essentiellement pacifique qui étonne tout le monde.
(Wanderer.)

Affaires de Syrie.

Nous avons reçu aujourd'hui les numéros du Journal de Constantinople, du 23 et du 24 août.

La feuille turque continue à se faire adresser, des différents points de la Syrie, des correspondances qui présentent la situation sous le jour le plus favorable, et célèbrent les résultats de la présence de Fuad-Pacha. Voici en quels termes elle résume les dernières nouvelles de Damas :

La commission pour le jugement des coupables était présidée par Mohammer-Pacha. Les principaux membres faisant partie de cette commission étaient Halid-Pacha, Hassan-Bey, Taik-Bey, Kurshid-Effendi, Franco-Effendi, Méhémet-Effendi et le mufti Chervant-Zadé.

S. Exc. Fuad-Pacha faisait distribuer aux chrétiens de toutes rites, 20 piastres par personne pour dix jours de subsistance, indépendamment des subsistances qui leur étaient assurées. Il faisait diriger les malheureux sur Beyrouth, où des logements et des tentes étaient préparés par les soins d'Abro-Effendi, délégué à cet effet.

La commission des secours et des subsistances pour les réfugiés à Beyrouth était présidée par le commandant de l'escadre ottomane sur les côtes de Syrie, le vice-amiral Moustapha-Pacha et Abro-Effendi, chefs de la correspondance étrangère à la Sublime Porte. Le nombre de réfugiés, auxquels il était distribué des secours, s'élevait déjà à 3,350.

Un bataillon avait été dirigé sur Safat, un autre bataillon marchait sur Hasbeya.

A mesure que les troupes arrivaient, elles étaient divisées dans les diverses garnisons, à Saida et à Safet et à Saint-Jean-d'Acre. Tahir-Pacha avait été mis aux fers.

On écrit de Beyrouth, à la date du 22 août, au Constitutionnel :

L'arrivée de la plus forte partie des troupes de l'expédition française a produit ici le meilleur effet. Je ne vous parlerai pas de l'enthousiasme des chrétiens : vous devez le comprendre, si vous savez les angoisses auxquelles ils ont été livrés depuis deux mois ; je veux vous dire seulement comment cette arrivée si prompte a réagi sur les Turcs et surtout sur les agents du gouvernement. Fuad-Pacha hésitait et attendait à Damas. Il a compris la nécessité d'agir, et d'agir vite et vigoureusement. Près de deux cents exécutions ont été prononcées ; parmi les condamnés, on cite quelques personnages marquants : Moustapha-Harvaly, officier musulman, et ses deux frères, Mahmoud Rekab et son [illegible].

Près de 2,300 arrestations ont été faites. Un village druze a été rasé. Enfin Fuad-Pacha a assigné un quartier de la ville turque comme résidence aux chrétiens fugitifs qui voudront retourner à Damas, leur assurant une pension alimentaire. Il est douteux que ces malheureux profitent de cette tardive réparation, dans la crainte où l'on est que la politique de répression ne soit qu'une concession momentanée à l'indignation de l'Europe, et que l'avenir ne recèle de plus grands dangers encore que le passé. Cependant il paraît que l'on veut agir sévèrement contre les Druzes, et Ismaïl-Pacha part aujourd'hui pour le Liban, où va commencer le cours de la justice. Dieu veuille qu'elle soit sincère ! Heureusement, les régiments français en assureront le cours.

—La Patrie résume ainsi les nouvelles d'Orient :

Toutes les nouvelles qui nous parviennent de Constantinople en confirment d'ailleurs par les troubles isolés qui éclatent dans certaines provinces de l'empire, ne laissent aucun doute sur la gravité d'une situation qui peut, d'un moment à l'autre, amener de sanglantes catastrophes. Il est évident que l'Europe civilisée envisage sérieusement cette situation et qu'elle applique tous ses efforts à conjurer les résultats d'une crise désormais inévitable.

—Nous extrayons de la revue politique de l'Indépendance Belge les passages suivants :

Le Constitutionnel prétend avoir reçu de Cologne la nouvelle que l'expédition française de Syrie sera prochainement renforcée par des contingents prussien et russe de six mille hommes chacun, dont les chefs s'entendraient avec le général en chef du corps expéditionnaire français pour assurer la répression des massacres et la pacification du pays. On peut s'étonner de voir des nouvelles d'un caractère si peu local venir de Cologne, qui n'est pas précisément un centre d'informations politiques. Nous n'avons aucun renseignement qui vienne à l'appui de ceux du Constitutionnel, mais si le projet que cette feuille met en avant se réalise, on ne pourra que s'en féliciter, car ce sera un moyen de mettre un terme à l'accusation dirigée contre la France d'avoir pris les événements de Syrie pour prétexte d'une intervention, son désir et son but réels étant d'occuper une forte position en Turquie à l'époque, facile à prévoir dès à présent, où l'empire ottoman s'écroulera.

Sous ce rapport, nous devons le dire, les nouvelles que nous recevons de Constantinople par voie indirecte, ne sont rien moins que rassurantes. La santé du Sultan, ébranlée par des secousses morales de toute sorte, est fort précaire et l'on agite déjà, presque ouvertement, la question de la succession. Les ministres et les pachas sont partagés sur le choix du prince qui doit le remplacer sur le trône. Les uns se prononcent pour Mourad, fils d'Abd-ul-Medjid, les autres pour le frère du Sultan, Aziz, dont il a été beaucoup parlé à l'époque de la fameuse conspiration découverte à Constantinople.

En même temps, les finances de l'empire sont dans un désarroi qui ne fait que s'accroître chaque jour, et le crédit public y est tombé si bas qu'on peut le considérer comme perdu sans remède, aussi longtemps qu'une réforme radicale n'aura pas rouvert les portes à la confiance.

Il faut ajouter à toutes ces causes de dissolution que la population de Constantinople est fortement travaillée en ce moment, par suite de l'élévation croissante du prix des subsistances alimentaires.

Un autre journal annonce qu'il s'est élevé des difficultés entre le gouvernement grec et la Porte ottomane. Il est évident que la crise est proche.

Maroc.—L'Echo d'Oran publie la traduction du traité conclu entre la reine d'Angleterre et le sultan du Maroc. Il consacre la liberté de commerce et de résidence en tout lieu, même de construction temporaire, la sécurité des personnes et des biens, la liberté du culte intérieur et des funérailles publiques ; le jugement des procès, le remboursement des dettes, l'assistance en cas de naufrage, etc. C'est sur de pareilles bases que doivent être établies les relations du Maroc avec la France et l'Espagne.

FAITS DIVERS.

—On lit dans le Droit :

"Certaines circonstances donnent lieu de croire que les malfaiteurs qui ont dépouillé le trésor de Notre-Dame sont Anglais. Il est probable que, pressés de faire les préparatifs de leur expédition, ils n'avaient pas pris le temps de dîner, car ils ont mangé dans la sacristie, et les débris de sandwich indiquaient le genre d'aliment qu'ils avaient consommé.

"Un paquet de ficelle serrée, dite fouet, avait été laissé par eux. Sur l'entablement de l'une des armoires avait été placée une chaise, et, pour atteindre cette chaise, un fauteuil avait été disposé. Au moyen de cette superposition, les voleurs, ont pu, non sans d'assez grandes difficultés gymnastiques, sortir de la sacristie par le vasistas et prendre la fuite. Des fragments d'étoffe d'origine britannique et de chemise de couleur ont été ramassés en même temps que les miettes de sandwich.

"C'est un des sergents de ville venus avec le commissaire de police qui, en traversant le quai et en regardant vers la Seine, a aperçu la corde attachée à l'un des anneaux servant à la navigation. Pressés de se retirer, les voleurs avaient descendu en cet endroit, comme nous l'avons dit, un filet rempli d'objets dérobés. Ils s'imaginaient que ce filet enfoncerait et disparaîtrait dans l'eau ; mais l'obscurité les avait empêchés de remarquer qu'il existait une petite berge très étroite recouverte d'environ trois pieds d'eau. Le filet s'était arrêté sur cette saillie. Il était recouvert d'une enveloppe de drap de mérinos noir, mais cette étoffe était crevée et déchirée en plusieurs places, et au jour on voyait par ces fissures briller les métaux précieux.

"M. Bertoglio, chargé des constatations, a fait, dans la journée d'avant-hier, explorer cette partie de la Seine. Des barques manœuvrant, contenant des sergents de ville et deux plongeurs, qui sont descendus jusqu'à dix fois au fond de la rivière sans rien découvrir. On a sondé, sans plus de succès, les abords de l'embouchure des égouts.

"Les recherches continuent sans désemparer."

—Un fait inouï jusqu'à ce jour dans les concours de labourage vient de se passer au comice agricole de Vaugirard. Une jeune fille conduisant un attelage de deux bœufs remarquables par leur très bonne tenue s'est présentée pour disputer le prix du labour. Dès l'abord, on hésitait à l'admettre ; mais son air résolu et surtout les circonstances qui l'avaient amenée à être au des laboureurs les plus habiles de sa commune, ont fait ouvrir pour elle les barrières du champ de labourage. Mlle Marie Chirat, âgée seulement de dix-neuf ans, a perdu son père il y a neuf ou dix mois. Son père était fermier d'un domaine de prix de 2,600 fr. de bail, et il ne laissait pour continuer son exploitation que sa veuve, de jeune fils et Marie Chirat.

Quitter la ferme au milieu du bail, c'était la ruine de toute cette famille. Marie Chirat s'est armée d'un courage bien peu commun chez une jeune fille ; elle a consolé sa mère en lui annonçant qu'elle dirigerait elle-même l'exploitation. C'est elle qui a fait les semailles d'automne et celles du printemps, et c'est aussi qu'elle est devenue, par suite de son dévouement à sa famille, le meilleur laboureur de la commune de Brindas. Dix de ses compagnons l'ont accompagnée au concours, et immédiatement après qu'on lui a eu décerné la prime qu'elle avait méritée, elles lui ont présenté un bouquet parfaitement en harmonie avec ses habits de deuil ; elles sont revenues avec elle sur le char à bœufs qui les avaient amenées, et l'ont reconduite à sa mère, refusant, dans cette circonstance solennelle, de prendre part aux danses et autres plaisirs de la fête.

Ce fait a fortement impressionné ; foule si nombreuse qui se pressait de toutes parts. Partout on se sont manifestés pour cette jeune fille le plus profond respect et une espèce d'admiration, et nous oserons presque dire par sa beauté, c'est bien une demoiselle, en donnant à ce mot sa meilleure acception.
(Courrier de Lyon)

La belle limonadière.—Il y a douze ans, l'angle du boulevard Montmartre et de la rue Richelieu était trop étroit pour contenir la foule qui s'arrêtait à contempler une jeune femme d'une merveilleuse beauté, trônant dans le comptoir du café Frascati. Cette femme, toujours belle, qui a aujourd'hui trente-deux ans, la voilà sur le banc du tribunal correctionnel, sous la prévention d'une escroquerie.

On devine tout de suite que les dupes sont des fournisseurs, forcé couturières, lingères, marchandes de modes ; mais ce qu'on ne sait pas, ce sont les diverses phases par lesquelles elle a passé depuis douze ans, pour arriver à tomber sous le coup de la loi pénale.

A seize ans, Jenny Jackson se mariait. Un sieur Delamarre, frappé de sa beauté et de celle de l'angle du café Frascati, pensa que ces deux beautés réunies étaient une fortune. Il épousa la première, loua la seconde, et mit l'une dans l'autre. Jenny se lassa bientôt d'être l'objet d'une exhibition permanente ; ses bons sentiments se révoltaient ; elle refusa de figurer dans le comptoir ; des querelles s'ensuivirent avec son mari ; elle demanda la séparation de corps, qui fut prononcée.

Séparée de son mari, elle restait sans ressources. Un homme aussi riche qu'elle était belle, un lord anglais se présenta ; il parla d'amour et de millions ; Jenny écouta et compta : en deux ans le lord avait deux millions de moins et n'avait plus d'amour. Il restait à Jenny un riche mobilier, des toilettes luxueuses, des bijoux, des diamans ; elle eut la fantaisie des voyages ; mais si belle, si jeune encore, peut-on voyager seule ? Elle se fit accompagner par un jeune étranger, un beau Gonzalès de la Havane, qui en un tour de main lui eut fripé ses toilettes, fondu ses diamans. En dernier lieu ils étaient à Nîmes, à l'hôtel, retenus par l'impossibilité d'y payer leurs dépenses. Gonzalès cherche un expédient pour faire une retraite honorable. Il offre à Jenny une reconnaissance de 50,000 fr. qu'il prend l'engagement de payer dans un délai de neuf années, à la Havane, où il va retourner faire des économies, et, pour faire croire à la sincérité de cet engagement, il fait viser sa signature par le consul de sa nation, en résidence à Cette. Cela fait, il prend le paquebot et vogue vers la Havane.

Jenny, restée à Nîmes, veut y négocier son titre de 50,000 fr. ; des agents cherchent pour elle et ne peuvent réussir ; mais le titre avait couru la ville : on savait qu'une femme charmante, qui se faisait nommer la comtesse Delamarre, était à l'hôtel, attendant une rentrée de fonds considérables ; et en attendant cette rentrée, des fournisseurs n'hésitaient pas à lui livrer tout ce qu'elle demandait en objets de toilette ; un seul ne craignit pas de se mettre à découvert d'une facture de 20,000 fr.

Mais les fonds n'arrivant pas, les fournisseurs de Nîmes se fâchent, portent plainte, et Jenny est arrêtée. Une ordonnance de non-lieu intervient, elle peut quitter Nîmes et elle vient à Paris.

Là, elle se loge dans un hôtel, avenue Marbeuf, tenu par Mme Brion ; elle continue à se dire comtesse Delamarre ; elle raconte qu'elle est fille d'un comte polonais, que sa mère lui a laissé 10 millions et demi de fortune, qu'elle plaide avec son père ; elle montre son titre de la Havane. Mme Brion lui ouvre sa maison et sa bourse ; en quelques mois, la belle comtesse en prend pour 10,000 fr. En même temps elle emprunte 800 fr. à une première femme de chambre, 75 fr. à une seconde femme de chambre, et 1,700 fr. à une troisième femme de chambre, morte depuis à l'hôpital. En même temps aussi, une couturière lui apporte six robes et un manteau, soit 10,300 fr., une modiste, six chapeaux, 1,350 fr., un cordonnier, quatre paires de bottines, 120 fr., etc., etc.

A ces accusations, qu'est-ce que répond Jenny ? On le devine. Elle n'a voulu tromper personne ; elle a payé jusqu'à ce jour, elle paiera encore, et M. Lachaud, son avocat, ajoute : Qu'une femme soit vieille et laide et qu'elle soit titrée, une vraie comtesse, on ne lui donnera pas une robe, pas un ruban de chapeau ; mais qu'une autre soit belle entre les plus belles, qu'elle demeure à l'hôtel Marbeuf, qu'elle change trois fois de femme de chambre en trois mois, pour tous les marchands et marchandes, elle sera comtesse, princesse, duchesse, et tous lui livreront cachemires et chapeaux par douzaines, bien certaines qu'il y aura bénéfice pour eux s'ils sont payés d'un seul.

Le tribunal a condamné Jenny Delamarre à un an de prison et 50 fr. d'amende.

—On nous écrit du Tréport (Seine-Inférieure) :

"Samedi, 18 août, les jetées qui s'avancent vers la haute mer étaient couvertes de promeneurs qui bravaient le mauvais temps et la pluie pour assister à une expérience intéressante, dont voici l'objet :

"On sait que le plupart de nos ports de l'Océan tendent à se combler de sables, de vases ou de galets, apportés par les courants, et qu'il en résulte un grand préjudice pour le mouvement de la marine et du commerce.

"Jusqu'à présent on avait essayé de détruire ces encombrements tantôt par des chasses souvent insuffisantes, tantôt à force de bras et de dragues, tantôt par des prolongements de jetées, etc..... Mais tous ces moyens ont l'inconvénient de ne porter au mal qu'un remède momentané et très coûteux. Au bout de peu de temps il faut recommencer, avec de nouveaux frais, ou la drague ou des travaux de jetée.

"Un ingénieur de mérite, bien connu par son invention des barrages mobiles, M. Poirée, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, s'est proposé de simplifier ce travail et cette dépense, et voici comment il s'y est pris. Il a établi au Tréport une sorte de barrage mobile entre les deux jetées qui forment l'entrée du port, de manière à pouvoir rétrécir à volonté la largeur du chenal ; sa construction n'a pas interrompu un instant la navigation.

"C'est samedi dernier qu'on a fait la première expérience pendant la basse mer, en présence de l'ingénieur en chef du Havre, de l'ingénieur ordinaire de Dieppe et du conseil municipal du Tréport. En quelques minutes, ce barrage invisible et caché par l'eau a été dressé comme par enchantement ; les écluses de chasse ont été ouvertes pour donner passage aux eaux amassées dans la retenue située au-dessus du port. Ces eaux, qui s'écoulaient avec d'autant plus de violence qu'elles passaient par un étranglement du chenal, ont bientôt chassé les galets accumulés à l'entrée du port, et la plus grande partie a été entraînée vers la pleine mer. Quand ces eaux de retenue eurent perdu de leur force en s'épuisant, le barrage a été replié et a disparu de nouveau sous l'eau, laissant libre l'entrée du port dans toute sa largeur.

"Voilà donc un problème résolu ; avec un mécanisme simple et peu dispendieux, avec le personnel ordinaire des employés des ponts et chaussées, on peut, en renouvelant l'opération que nous venons de décrire, donner chaque fois une énergie nouvelle et beaucoup plus intense à ces courants d'eaux accumulées, qu'en termes de l'art on appelle "des chasses" ; on peut les diriger à volonté sur les points souvent variables où se trouvent les ensablements, et rendre enfin très promptement libre et sûre l'entrée d'un port. C'est incontestablement un grand service rendu par M. Poirée à la navigation et au commerce français."

La fièvre et frisson ! La fièvre et frisson !—De tous les remèdes offerts au public pour les fièvres et frissons, l'AMER DU Dr HOSTETTER est celui qui a reçu le plus d'éloge de la presse et du peuple. [illegible] Et dependant, combien de familles traînent une existence misérable [illegible].
A vendre par tous les droguistes et marchands. 24 sep

Lavez-vous et vous serez propre dit le Seigneur à l'Israël à Naaman le Syrien [illegible] L'ELIXIR DE WRIGHT [illegible]
A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Seuls propriétaires, 21 et 151, rue de Chartres.

LE PAIN EXTRACTOR MAGIQUE DE DALLEY est le remède le plus remarquable du siècle pour la guérison des maladies externes [illegible]
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Seuls propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Vous pouvez sauver cette affreuse toux en employant. Le sirop de mauve sauvage et de gomme de Mezo [illegible]
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

LES HATS. [illegible] Le destructeur des RATS et des BARTRE, de Wilson. [illegible]
A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, seuls propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet. Nlle-Orléans, 25 septembre 1860. AUJOURD'HUI, le soussigné [illegible] Par ordre de la Direction. LOUIS GAONET, secrétaire.

Société de Bienfaisance des fils de la Louisiane. CONFORMEMENT à la section 4, art. 11 de la constitution, [illegible] LUNDI, 24 septembre [illegible]. AUG. LAROSE, Secrétaire.

A LOUER, La maison à deux étages, au coin des rues [illegible]. W. F. CHAPMAN.

DEPUIS le 1er courant, MM. C. W. MEHLE et CHARLES J. DUGAZON sont intéressés dans les affaires de notre maison [illegible]. EUG. ROCHEREAU & Co.

FICELLE FRANÇAISE—Attendu par le John Carver [illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 & 14, rue St. Louis.

LIQUEURS de Marie Brizard & Roger [illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF.

FRUITS au jus de Teyssonneau [illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF.

FRUITS à l'eau-de-vie de Lafaurie [illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF.

EN débarquement du navire "Alice Ball" [illegible]. HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31, rue Bienville.

EN débarquement du navire Alice Ball, arrivé de Bordeaux [illegible]. X. LAMBERT, No 26, ci-devant No 62, rue des Magasins.

MUSCADE ! Girofle [illegible] B. TURPIN, 55, rue Vieille Levée.
HUILE de graine [illegible] B. TURPIN.
BIERE de Tennent [illegible] B. TURPIN, 55, rue Vieille Levée.
BIERE d'Allsopp [illegible] B. TURPIN.
LONDON Porter [illegible] B. TURPIN, 55, rue Vieille Levée.
INDIGO de Manille et de Caracas [illegible] B. TURPIN.
ETIQUETTES et Capsules pour bouteilles [illegible] B. TURPIN, 55, rue Vieille Levée.

PIANOS PLEYEL. LES soussignés viennent de recevoir [illegible] CHARPAUX & FLANDRY, Chemin de Bayou, entre Claiborne et Derbigny.

CHAMPAGNE—125 paniers Champagne Ernest Irroy & Co [illegible] L. R. DELUZAIN, 115, rue Royale, Successeur de Numa Landreaux & Co.

Huile d'olive J. Pingudel. 1000 Paniers huile d'olive J. Pinguel [illegible] C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale.

Vins ! Vins ! Vins ! 300 barriques vin de Catalogne, Tarragone [illegible] FATJO & BRUNASO, 234 et 236, rue de la Vieille Levée.

Bitters des Arabes. 50 Caisses bitters des Arabes, à vendre par A. CALONGNE, 285 et 287, rue Royale, encoignure Dumaine.

VINS ROUGES pour familles et restaurateurs [illegible] S. D. GRATIAA & Co, No 38, rue Douane.

Pistolets et Carabines de salon, dits Monte-Christo. REÇU et en vente chez LION & ANDREE, 54 et 56 rue Royale [illegible].

CLOUS [illegible] BOUSSET & GENIN, 35, rue du Canal.

Bureau de la compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans. No 4, rue Royale. DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau [illegible]. S. L. JAMES, Ingénieur et surintendant.

Collège des Jésuites, Encoignure Baronne et Commune. LUNDI prochain, premier octobre, les classes seront ouvertes dans cette institution. L. CURIOZ, sup.

ACADEMIE DE MUSIQUE, CI-DEVANT Amphithéâtre de Spalding & Rogers. LE Directeur a l'honneur d'annoncer que l'ouverture de l'établissement est fixée à LUNDI, 1er octobre 1860, et sera inaugurée par les représentations des Minstrels de Rumsey & Newcomb [illegible].

Commis pharmacien. UN jeune homme sachant le français et l'anglais [illegible].

A LOUER. Une maison, haute en briques [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à M. Pierre [illegible].

COUVERTURES FRANÇAISES 2 1/2 points et demi. NOUS offrons en vente, à très bas prix, d'excellentes COUVERTURES FRANÇAISES [illegible]. C. A. BARRIERE & BRO., rue du Canal, No 130, Théâtre Touro.

VIN ROUGE—1000 caisses vin rouge bon ordinaire [illegible]. FREAU & COUTURIE, rue Gravier, Nos 31 et 33.
SARDINES [illegible]. FREAU & COUTURIE, rue Gravier, Nos 31 et 33.
EN débarquement du navire Baden, du Havre [illegible]. V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.
EN débarquement au navire Alice Ball, de Bordeaux [illegible]. V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.
CONFITURES DES SHAKERS [illegible]. DUNTZE & Co., Enc. Royale & Conti.
LIQUEURS [illegible]. DUNTZE & Co., Enc. Royale & Conti.
EN débarquement du navire "Alice Ball" [illegible]. EUG. ROCHEREAU & Co., 16 et 18 rue St-Louis.
CHAMPAGNE, Krug & Co [illegible]. EUG. ROCHEREAU & Co., 16 et 18, rue St-Louis.
A livrer par le navire Globe, capitaine Barker, du Havre [illegible]. M. A. CALONGNE, 285 et 287, rue Royale, encoignure Dumaine.
EN débarquement du navire Baden, du Havre [illegible]. LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.
GRAINES, Noix, Noisettes, Amandes [illegible]. LANATA FRERES.
ESSENCES: Fleur d'Oranger [illegible]. LANATA FRERES.
A VENDRE et en débarquement du navire "Globe" [illegible]. CAMILLE LACOSTE, No 290, rue Royale, enc. Dumaine.
EN débarquement du navire Baden, du Havre [illegible]. CAMILLE LACOSTE.
EN débarquement du navire Baden, du Havre [illegible]. PAUL JUGE & FASSY, 27 rue St-Louis.
VINS d'Espagne [illegible]. F SANCHO, 229 Vieille Levée.
DIVERS—Absinthe [illegible]. F SANCHO, 229 Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe.
COGNAC [illegible]. F SANCHO.
EAU-DE-VIE DE COGNAC [illegible]. W. H. VREDENBURGH, No 28, Vieille Levée.
MUSCADE—16 caisses muscade première qualité [illegible]. W. H. VREDENBURGH.
VIN ROUGE en barriques et en caisses [illegible]. W. H. VREDENBURGH.
A livrer par le navire Globe [illegible]. CAMILLE LACOSTE.
A livrer par le navire Bamberg [illegible]. CAMILLE LACOSTE, No 290, rue Royale, enc. Dumaine.
184,600 cigares de la Havane [illegible]. BORNIO & BROTHER, rue Gravier, No 34.
CHAMPAGNE de Piper Heidsieck [illegible]. B. TURPIN, 55, rue Vieille Levée.

Distillerie et fabrique de chocolat. 35 et 37..... Rue Quartier.....35 et 37. LIQUEURS, sirops assortis et chocolat [illegible]. L. C. CRESSON.

Raffinerie Carondelet ET FABRIQUE DE BISULFITE. LES soussignés [illegible]. AUGUSTIN & THIBAUT.

Conserves pour la marine. UN assortiment complet de viandes [illegible]. DUNTZE & Co, encoignure Royale et Conti.
FRAISES NOUVELLES [illegible]. DUNTZE & Co.
PETITS POIS [illegible]. DUNTZE & Co.
VIN ROUGE [illegible]. DUNTZE & Co.
REÇU par le steamship Havana [illegible]. P. GUMA & Co., encoig. Canal et Tchoupitoulas, N. O.
CIGARES de la Havane [illegible]. P. GUMA & CO.
Kirsch, Absinthe, Cassis, Punch au rum et Vermouth. [illegible] F. SANCHO.
CIGARES DE LA HAVANE [illegible]. CABALLERO & BASUALDO.
BOUCHONS [illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8, 10, 12 & 14, rue St-Louis.
VINS ROUGES [illegible]. X. LAMBERT.
HOUBLON [illegible]. E. J. HART & Co.

Everett Guard du 4me District. LES membres de l'EVERETT GUARD se réuniront dans leur salle, à l'encoignure des rues Nayades et Joséphine, CE SOIR, mercredi 26 du courant, à 7 heures précises. [illegible] A. WALLACE HUNTER, Secrétaire.

Union Guard—7e et 8e wards du 3me District. [illegible] AUG. DUQUERCRON, LOUIS FOWES, secrétaire.

Collège Commercial de la Nouvelle Orléans, dirigé par M. Dolbear, Dans les bâtisses Story, encoignure Camp et Commune. TOUTES les personnes qui désirent avoir les qualités requises pour tenir de BONNES PLACES [illegible]. RUFUS DOLBEAR, président.

MARCHANDISES FRANÇAISES ! NOUVEAUX GENRES ! LE soussigné vient de recevoir, par le navire Samuel Locke, arrivé directement du Havre [illegible] SOIERIES DE CHOIX D'AUTOMNE. [illegible] SOIERIES NOIRES, UNIES ET A DESSINS. MARCHANDISES SECHES [illegible]. IL FERA LUNDI, 17 DU COURANT, l'ouverture de CHAPEAUX français d'un nouveau genre [illegible]. JOHN TODD, Rue de Chartres, Nos 12 & 14.

J. D. DAMERON & Co, Rue du Canal, No 194, OFFRENT au public un choix de tous les genres de Tapis velours, Wilton et Bruxelles, Impérial, 3 plis et Ingrain. [illegible] Toile cirée. [illegible] Etoffes à rideaux. [illegible] Abat-jour. [illegible]

MANTEAUX, MANTELETS, BURNOUS. THEO DANZIGER Nos 228 et 230, Rue Royale, Enc. St-Philippe. ANNONCE à ses amis et à sa clientèle qu'il a fait l'ouverture d'un grand assortiment de MANTEAUX en Drap, soie et velours, MANTELETS [illegible].

ON DEMANDE UNE BONNE GARDIENNE, parlant français pour prendre soin de deux petits enfants. S'adresser à L. W. LYONS, Enc. St-Charles et Commune.

Dents artificielles. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, 140, rue Royale, entre St Pierre et Toulouse. [illegible]

A vendre et à louer. A LOUER—UNE belle maison de résidence située dans le Quartier No 181. A VENDRE—Deux belles maisons de résidence [illegible]. L'EA LEBEAU, 31 Passage de la Bourse.

Bi-Sulfite de Chaux. LE soussigné ayant été nommé agent et fabricant de la manufacture de B. Sulfite de Chaux [illegible]. P. MARCELIN, agent.

Avis de Société. LES soussignés ont formé une société, pour le commerce de l'épicerie en général, sous la raison de DE MAHY & Co. [illegible] H. DE MAHY, F. ARNAUD, JOS. R. DE MAHY. Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1860.

Changement de local. ALVAREZ, FERNANDEZ & Co. ont transporté leur MAGASIN de la rue de la Douane, No 65, à la rue VIEILLE LEVEE, No 52 [illegible].

Terre à vendre au Texas. 1107 ACRES DE TERRE [illegible]. ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, Vieille Levée No 52, encoignure Bienville.

Cigares de la Havane. CONSTAMMENT en magasin, un assortiment choisi des marques suivantes : [illegible] F. RIVAS, No 32, Vieille-Levée entre Douane et Bienville.

Maison Meublée. 123.......RUE ROYALE.......123 ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE. MME P. PRATS annonce respectueusement qu'elle vient d'ouvrir une maison meublée [illegible].

25 barils Tamarins frais [illegible]. CUBACHS & OODEN, Encoignure Royale et St-Philippe.
SUCRE RAFFINE [illegible]. E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.
SUCRE de la Havane [illegible]. S. DE VISSER & CO, Rue des Magasins, No 64.
WHISKY [illegible]. GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée.
VIN ROUGE [illegible]. FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.
POMMES DE TERRE [illegible]. OIGNONS [illegible]. FRUITS SECS [illegible]. OIGNONS [illegible]. CUCULLU & JULIAN, No 20, ancien 14, rue Poydras.
EN magasin [illegible]. BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée.

Changement de domicile, Et nouvel établissement. Le docteur L. DUPERRON, dentiste, [illegible].

LE Dr J. T. BEAUREGARD, de retour en cette ville, prévient ses clients et le public qu'il a établi son cabinet à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre [illegible].

CHAUSSURES ! Créoles, Françaises et du Nord. BLANCAND & GUITET, Encoignure Dumaine & Royale. [illegible]

DEMOCRATIE NATIONALE. BUREAU DU COMITE EXECUTIF POUR L'ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans.

POUR PRESIDENT : STEPHEN A. DOUGLAS, DE L'ILLINOIS.

POUR VICE-PRESIDENT : HERSCHEL V. JOHNSON, DE LA GEORGIE.

Electeurs présidentiels : Premier District—Col. MAUNSEL WHITE, Plaquemines, Electeur. CH. BIENVENU, St-Bernard, Substitut. Deuxième District—PIERRE SOULE, Orléans, Electeur. W. O. MULLEN, Orléans, Substitut. Troisième District—GUSTAVE LEROY, Jefferson, Electeur. DESIRE LEBLANC, Assomption, Substitut. Quatrième District—J. DUNCAN STUART, Est Bâton-Rouge, Electeur. W. E. WALKER, Livingston, Substitut. Cinquième District—Hon. JOSHUA BAKER, Ste-Marie, Electeur. W. W. WHITTINGTON, Rapides, Substitut. Sixième District—Col. N. D. COLEMAN, Madison, Elec. en. J. M. T. RICHARDSON, Morehouse, Substitut.

Par ordre du Comité Exécutif pour l'Etat de la Louisiane. G. W. MUNDAY, président. Geo. A. FOSDICK, vice-président. LOUIS DUPAU, secrétaire.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE, Classique et Scientifique, ORNEMENTS D'EGLISE, et grande variété. CH. GUERINEAU, Agent. 167... Enc. des rues Royale & Orléans... 167 [illegible]

BOULANGERIE A VENDRE. ON offre à vendre une boulangerie bien achalandée, avec cheval, voitures, etc. [illegible]

Académie Jefferson, Rue Bourbon, No 43, Nlle-Orléans. DIRIGEE PAR G. J. LORD. [illegible]

COLLEGE Rue Dryades, entre Clio et Erato, Dirigé par Charles Lavender. M. LAVENDER a l'honneur d'annoncer aux familles [illegible]. Lundi, le 3 septembre. [illegible]

A louer.—A livrer immédiatement. Une bonne maison et le mobilier [illegible]. D. DE GOICOURIA, No 25, rue du Camp.

TABAC MEXIQUE. 50 balles TABAC MEXIQUE [illegible]. TINCHANT FRERES, No 4, Front Levée.

A VENDRE DEUX MACHINES A VAPEUR presque complètes [illegible]. M. A. DE LIZARDI & CO, Rue Bienville, No 52.

DEMANDE. UN jeune homme, possédant une belle écriture [illegible].

A louer. UNE maison en briques, à deux étages [illegible]. E. LAMBERT, rue des Magasins No 52.

A vendre à l'amiable. UN jeune nègre créole âgé de 17 ans [illegible].

VIN........VIN. REÇU par le Destino de Barcelone [illegible]. ANTONIO COSTA, 13, rue de la Douane.

Changement de domicile. JE préviens le public que je viens de transporter le bureau de courtage au No 138 rue de la Douane [illegible]. J. B. DERBEY, courtier.

AVIS. A DATER du 1er courant, M. A. COUTIN, muni de pleins pouvoirs [illegible]. BURGE, BURLAGE & Co. Nlle-Orléans, le 1er septembre 1860.

AVIS. LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison Romagosa & Magi [illegible]. F. ROMAGOSA, JAYME MAGI. Nlle-Orléans, 5 juillet 1860.

Changement de domicile. LOUIS FALK, tailleur [illegible].

Bouteilles ! Bouteilles ! 250 paniers de 100 bouteilles chaque [illegible]. A. CARRIERE & Co, 37, Vieille-Levée.

CIGARETTES [illegible]. BORNIO & BROTHER, rue Gravier, No 34.
DOUBLONS MEXICAINS demandés par T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 30, Vieille Levée.
EN débarquement [illegible]. T. BAILLY BLANCHARD, Jr.
SARDINES à l'huile [illegible]. T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 30, Vieille Levée.
EN débarquement du navire Globe, du Havre [illegible]. BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée.
ATTENDU [illegible]. BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée.
ATTENDU par le John Carver de Bordeaux [illegible]. BLANCHIN & GIRAUD.
EN magasin [illegible]. BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée.
ABSYNTHE [illegible]. FREAU & COUTURIE, Rue Gravier, Nos 31 et 33.

AU PUBLIC. LE droit de propriété des marques des cigares et des cigarettes de la Havane [illegible]. ALVAREZ, FERNANDEZ & Co., Rue Vieille-Levée, No 52, enc. Bienville.

DIVERS en magasin [illegible]. PAUL JUGE & FASSY, 27 St-Louis.
BOUTEILLES [illegible]. PAUL JUGE & FASSY.
PATES Truffes et Truffes [illegible]. QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 8, 10, 12 et 14, rue St-Louis.

Nouveau Magasin de Groceries CAMILLE LACOSTE. L'HONNEUR de faire savoir au public [illegible].

J. J. ALBERT, 33, rue de Chartres 33. REÇU par les derniers arrivages de France [illegible]. J. ALBERT, 33, rue de Chartres.

Ticket National de l'Union.

POUR PRESIDENT : JOHN BELL, du Tennessee.

POUR VICE-PRESIDENT : EDWARD EVERETT, du Massachusetts.

ELECTEURS PRESIDENTIELS POUR LA LOUISIANE : Premier District Electoral. RIVIERE GARDERE, de St-Bernard, électeur. G. De FERRIET, d'Orléans, substitut. Deuxième District Electoral. L'HON. RANDELL HUNT, de la N. Orl. électeur. JULES LAVERGNE, de la Nlle-Orléans, substitut. Troisième District Electoral. CHRISTIAN ROSELIUS, de Jefferson, électeur. DUNCAN S. CAGE, de Terrebonne, substitut. Quatrième District Electoral. J. O. FUQUA, d'Est-Feliciana, électeur. E. M. FAVROT, d'Ouest Bâton-Rouge, substitut. Cinquième District Electoral. THOMAS H. LEWIS, d'Opelousas, électeur. VALSIN FOURNET, de St-Martin, substitut. Sixième District Electoral. JOHN RAY, d'Ouachita électeur. L'HON. B. L. HODGE, de Caddo, substitut.

Chaque votant donne son vote pour SIX ELECTEURS dont chacun doit résider dans un District séparé.

QUARTIER GENERAL Comité Exécutif d'Etat. Parti Constitutionnel de l'Union. DES MASS MEETINGS auront lieu comme suit, dans toute la ville [illegible]. Par ordre du comité, M. MUSSON, Président. THOS CURRY, Secrétaire.

UNION GUARD. DEUXIEME DISTRICT. Ce club se réunit tous les VENDREDIS SOIR, à 7 heures et demie, dans la salle de bal D'ORLEANS [illegible]. R. D. HUBBARD, Secrétaire.

TAPISSERIE ET MEUBLES DE FANTAISIE. E. FAY & MASSON, Rue de Chartres, Nos 99 et 101, entre Conti et St Louis. M. E. FAY, venant d'arriver d'Europe [illegible]. F. FAY & MASSON.

Modes nouvelles. EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant de Paris [illegible]. J. DERBES JR., 68, rue de Chartres.

ENTREPOT DE TAPIS. Rue de Chartres, No 10. NOUS offrons maintenant, à BAS PRIX, un stock complet de TAPIS [illegible]. A. BROUSSEAU & Co.

GRAND DEBALLAGE D'HABILLEMENTS A LA MODE, pour hommes et enfants. LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs clients [illegible]. CRAMON & BAEZ, 265 Vieille Levée, près l'encoignure St-Philippe.

Dissolution de Société. LA société de commerce existant en cette ville sous la raison de CHAUDET & DESSEINT [illegible]. Louis CHAUDET.

AVIS. LES personnes qui doivent à la société Chaudet & Desseint [illegible]. Louis CHAUDET, Liquidateur.

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle-Orléans, 20 août 1860. AVIS est donné au public que cette Compagnie [illegible]. Par ordre du Board, R. S. CHARLES, secrétaire.

Couvertures de 3 1/2 points. AYANT reçu par le navire Adelaïde Bell, du Havre [illegible]. D. H. HOLMES, 155, rue du Canal.

GROSJEAN & BENETEAU. DONT le magasin a été détruit dans l'incendie du 8 courant [illegible].

HOTEL DES MARCHANDS, A l'encoignure St Charles et Canal, Nouvelle-Orléans. Le plus agréable et le mieux situé de la ville. PRIX DE LA PENSION : Par jour ...... $2. Par semaine ...... 12. [illegible] BRET & HALLER, Propriétaires.

AVIS. LES soussignés préviennent leurs clients ainsi que le public en général, qu'ils ont provisoirement transporté leur magasin rue de la VIEILLE-LEVEE PRES DE L'ENCOIGNURE CONTI. FAURES & NORMAN.

Chemin de fer Illinois Central. DEUX convois partent de Cairo tous les jours [illegible]. W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago. W. R. ARTHUR, Surintendant général à Chicago. B. F. LONGLEY, Agent général au Sud, N. O.

T. BACHELIER, 21 et 23, rue des Ursulines, A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle [illegible].

A VENDRE. La propriété rue Remparts, entre Canal et Commune, portant le No 16 [illegible].

Vin rouge. CENT VINGT barriques vin rouge pour familles [illegible]. FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier.

EN débarquement du navire Maid of Orleans [illegible]. CUBACHS & OODEN, Encoignure Royale et St-Philippe.
ATTENDU par le John Carver, de Bordeaux [illegible]. BRULATOUR & Co.
EN magasin et sous les clefs de la Douane [illegible]. BRULATOUR & Co, 60, Vieille Levée.
BOUCHONS [illegible]. FATJO & BRUNASO.
VERMOUTH [illegible]. FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.

LAFFITTE & DEFFARGE. 133......RUE ROYALE......133 OFFRENT à vendre des vins vieux en barriques [illegible].

AVIS IMPORTANT. UNE EXCELLENTE MACHINE A COUDRE pour $35 Tous les perfectionnements ! SI PARFAITEMENT SIMPLE qu'un enfant peut la faire fonctionner. Elle est offerte avec confiance au public ET S'APPELLE LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS. DAVIS BROTHERS, agents, No 96, rue du Camp.

PRINCIPAL ENTREPOT de Balances de Fairbanks, et dépôts des COFFRES FORTS DE LILLIE, à l'épreuve du feu et des voleurs. FAIRBANKS & Co, No 98 rue du Camp.

BITTERS des ARABES. CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public [illegible]. Dépôt général : F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. W. RAYMOND, 71, rue du Camp. M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. LLAMBIAS [illegible].

AU PUBLIC. AYA PANA BITTER Manufacturé par J. Chauvet. NOTRE longue expérience et les travaux incessants [illegible]. Nlle-Orléans : E. DESCHAMPS, X. LAMBERT. Dépôt général : J. CAZAUX [illegible].

JAMES H. PUTNAM, Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM. Facteur de Coton et de Sucre, Nos 61, rue Carondelet.

Cigares de la Havane. 300,000 CIGARES de la Havane [illegible]. Enwa. J NATTES, Rue Tchoupitoulas, No 6.

Cigares véritables de la Havane. J'ai en magasin et à vendre [illegible]. Edwd J NATTES, Rue Tchoupitoulas, No 6.

Scierie de Brashear-City. CETTE scierie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités [illegible]. BLANCHIN & GIRAUD.

INSTALLATIONS POUR GAZ. HENDERSON & GAINES, 100, RUE DU CANAL, FONT maintenant l'ouverture d'un assortiment complet d'INSTALLATIONS POUR GAZ [illegible].

PLEYEL, WOLFF & Co. Facteurs de Pianos. RECOMPENSES OBTENUES. MEDAILLES D'OR AUX EXPOSITIONS de 1827, 1834, 1839, 1844. Hors de concours en 1849. Médaille d'honneur à l'exposition universelle en 1855. Messieurs PLEYEL, WOLFF & Co. [illegible]

Maison à louer. La grande maison confortable, rue Bourbon [illegible]. L. DESSOMMES, Rue des Magasins, No 4.

A LOUER. Une propriété, rue Bourgogne, encoignure Orléans [illegible]. EUG. ROCHEREAU & Co., Nos 16 et 18, rue St-Louis.

A LOUER. Le magasin à cinq étages No 70 rue des Magasins [illegible]. EUG. ROCHEREAU & Co.

MAISON A LOUER. La maison No 6, Jackson square [illegible].

MAQUEREAUX NOUVEAUX [illegible]. GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée.

COGNAC, genièvre, vin, champagne, sardines, etc. [illegible]. J. & J. TARDOS, 46, rue Vieille-Levée.

EN débarquement de la barque Eglantine, venant de Bordeaux [illegible]. J. & J. TARDOS.
VIN ROUGE [illegible]. VOR. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.
EN débarquement du navire Eglantine [illegible]. HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31, rue Bienville.
EN débarquement du navire Eglantine [illegible]. C. CAVAROC & CO, 116, rue Royale.
CHAMPAGNE [illegible]. S. PLASSAN, rue Vieille Levée, Nos 38 et 40.
ATTENDU [illegible]. PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.
EAU DE ROSES [illegible]. PAUL JUGE & FASSY.

Seines, Eperviers & Trémailles. MESSIEURS les habitants et pêcheurs de profession [illegible]. P. LEVERRIER, 75 Chartres.

VIN rouge [illegible]. EUG. ROCHEREAU & Co.

Vendanges cigares de la Havane. 1,100,000 CIGARES de la Havane, en magasin [illegible]. CABALLERO & BASUALDO.

A [illegible]. B. TURPIN.